

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2011

COMPTE-RENDU DE SEANCE

PRESENTS :

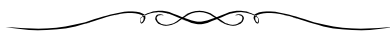
Mmes et MM. COULOMB Pierre, PASCAL Paul, BOUTRY Marcel, INES Claude, CASTINEL Louis, GAILLARD Annette, CHATZOPOULOS Eliane, COLETTA Eliane, PASCAL Sandrine, AGOSTINELLI Mireille, MISTRAL Jacqueline, STEBER Camille, RAME Jean-Marie, GAIDON Jean, FABRE Claude, GIMBERT Sylvia, POLLUS Alfred, COULOMB Jean-Jacques, SOMA Jacques, COLLOMBON Danièle, BIAVA Patrick.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme ABFELBERG Magali donne procuration à M. PASCAL Paul.
Mme DELLAVALLE Christine donne procuration à M. CASTINEL Louis.
Mme DEPUISSET Frédérique donne procuration à M. COULOMB Pierre.
Mme TRICON Karine donne procuration à Mme COLLOMBON Danièle.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. ZOTIAN André.
Mme BUFFA Laetitia (jusqu'au vote de la délibération n° 2).



Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 février 2011.

Le Procès-verbal est adopté à la majorité. (Les élus de l'opposition ne participent pas au vote).



DELIBERATION N° 1 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

M. le Maire précise que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il présente au Conseil Municipal ses objectifs pour 2011.

Le Maire entendu le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, prend acte que le débat d'orientations budgétaires 2011 a bien eu lieu.



Mesdames DELLAVALLE et BUFFA arrivent et votent à compter de la délibération n° 2.

DELIBERATION N° 2 : PARTICIPATION AU PROJET DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

Le Conseil Régional PACA par délibération du 10/07/2009 a décidé d'engager la procédure de création du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.

Le Syndicat Mixte de préfiguration aura pour objectif de préparer le projet de Parc Naturel Régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables en collaboration avec les instances compétentes conformément à l'article L.331-1 et suivant du code de l'environnement, relatif aux Parcs Naturels Régionaux. Il permettra la finalisation d'un projet de charte de PNR vers la reconnaissance finale du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter une position de principe favorable et volontaire à la création du Parc Naturel de la Sainte-Baume et de participer à la mise en œuvre des statuts du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, proposés et soumis au vote prochainement.

DELIBERATION N° 3 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2011 - REHABILITATION DE LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE IMMEUBLE 9, RUE RASPAIL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser les travaux des logements à vocation sociale de l'immeuble sis 9, rue Raspail. Le montant estimatif de ces travaux, selon le devis établi par la SAEMPA s'élève à 383.000 € HT.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- Adopte le projet de réhabilitation de logements à vocation sociale immeuble 9, rue Raspail pour un montant hors taxes de 383.000 € ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé ;
- Sollicite une subvention Etat de **191.500 €** au titre de la **dotation d'équipement des territoires ruraux**.

